



81150 TERSSAC

## Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 31 Janvier 2022

**Présents ou représentés :** Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Martine JUND, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS (Excusée), Pierre ALBINET.

**Personnel :** Nathalie LOSIAUX

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude ARNAUD

Monsieur le Maire accueille les élus.

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. *Approbation du compte-rendu du 6 décembre 2021,*
2. *Délibération demande de subvention « Rénovation Salle du Préau »,*
3. *Délibération demande de subvention « Panneaux d'affichage »,*
4. *Délibération intégration du délaissé de Larroque,*
5. *Déplacement de la machine à pain,*
6. *Délibération « Jardin du souvenir »,*
7. *Délibération « Conseil de Jeunes »,*
8. *Modalités d'attribution des subventions aux associations,*
9. *Questions et informations diverses.*

**En préambule, Monsieur le Maire communique 3 informations au Conseil Municipal avant d'entamer l'ordre du jour, à savoir :**

*Ecole : après quelques fermetures de classe dues au COVID, l'ensemble de l'équipe éducative et du personnel communal est revenu et l'école fonctionne normalement, avec des effectifs clairsemés au grès de la pandémie.*

*Recensement : le recensement des habitants de la commune a débuté le 20 janvier et le taux de réponse internet a atteint 66% à ce jour. Nos deux agents recenseurs ont commencé les relances.*

*Une concertation préalable au public est ouverte du 31 janvier au 6 mars 2022 dans le cadre du renouvellement du réseau de transport Gaz entre Villariès (31) et Albi (81).*

*Le dossier de consultation est disponible en Mairie.*

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un point concernant une délibération à l'ordre du jour, à savoir : l'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion du Tarn.

Le Conseil Municipal approuve ce rajout.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 6 décembre 2021**

Le compte-rendu de la séance du 6 décembre 2021 est adopté à l'unanimité par les élus présents.

### **2. Délibération demande de subvention : RENOVATION SALLE DU PREAU**

Le programme des travaux envisagés pour la rénovation énergétique de la salle du préau est expliqué et présenté au conseil municipal. Ce programme est susceptible de bénéficier d'aides financières.

Ces investissements d'un montant de 94 773,00 euros HT seront réalisés en 2022.

Pour ce faire, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les travaux (désamiantage, isolations planchers hauts et bas, installation d'une pompe à chaleur, relamping pour éclairage LED et couverture bac acier) qui permettraient de réaliser 40% d'économies d'énergie. Il demande aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet, notamment auprès des services de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✂ **D'APPROUVER le programme de travaux de la salle du Préau (désamiantage, isolations planchers hauts et bas, installation d'une pompe à chaleur, relamping pour éclairage LED et couverture bac acier) d'un montant de 94 773,00 euros HT.**
- ✂ **D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet (notamment auprès des services de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental).**

### **3. Délibération demande de subvention : PANNEAUX AFFICHAGES**

Le programme des travaux envisagés pour la mise en place de panneaux d'affichage pour faciliter la communication des associations et de la commune est présenté au conseil municipal. Ce projet a été étudié et proposé dans le cadre des réunions participatives communication.

Ces investissements d'un montant de 8 271,90 euros HT seront réalisés en 2022.

Pour ce faire, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les travaux de mise en place de 5 panneaux d'affichage (1 225 mm x 1 600 mm) sur les principales voies d'accès du village pour faciliter la communication des associations et de la commune. Il demande aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter

l'ensemble des subventions susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet, notamment auprès des services de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✂ **D'APPROUVER le programme de travaux pour la mise en place de panneaux d'affichage pour faciliter la communication des associations et de la commune d'un montant de 8 271,90 euros HT.**
- ✂ **D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet (notamment auprès des services de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental).**

#### **4. Délibération intégration délaissé de Larroque**

Les travaux prévus par le Conseil Départemental ont été réalisés sur le délaissé côté droit dans le sens Terssac Albi.

Par contre, les travaux prévus côté gauche (délaissé de Larroque) n'ayant pas été réalisés, le vote de la délibération est remis à un Conseil Municipal ultérieur.

#### **5. Déplacement de la machine à pain**

La machine à pain située Place de l'Église a été vandalisée en fin d'année et la construction en 2022 d'un parvis implique le déplacement de l'appareil.

Après avoir consulté l'exploitant de la machine et étudié plusieurs emplacements, le Conseil souhaite créer une plate-forme pour 2 ou 3 appareils positionnés sur la RD 13 à proximité des ateliers municipaux.

Une étude de faisabilité sera faite prochainement.

#### **6. Délibération Jardin du Souvenir au cimetière : tarif gravure**

Un espace appelé « Jardin du Souvenir » est à la disposition des familles afin de leur permettre de disperser les cendres de leur proche incinéré. Les noms, prénoms, dates de naissance et de décès des défunts dont les cendres ont été dispersées sont consignés dans un registre tenu en Mairie. Une stèle va être mise en place qui permettra d'apposer les noms des défunts, pour les familles qui le désirent. L'identification des personnes inhumées se fera par gravure.

Il est proposé de fixer à 90 euros la réalisation de cette gravure d'identification. La commune se chargeant de la faire réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De fixer à 90 euros la réalisation d'une gravure d'identification de chaque défunt sur la stèle au Jardin du Souvenir et de la faire réaliser.**

#### **Reprise des concessions de plus de 30 ans :**

Les sépultures en état d'abandon de plus de 30 ans, dont la dernière inhumation remonte à plus de 10 ans, ont été recensées.

A ce jour, il reste 10 concessions susceptibles d'être reprises. L'état d'abandon a déjà été constaté à plusieurs reprises à 3 ans d'intervalle par procès-verbal sur 6 concessions. Une délibération sera proposée au prochain Conseil pour clôturer la procédure.

D'autre part, un premier constat d'abandon sera dressé prochainement pour les 4 autres concessions afin d'engager la procédure de reprise.

## **7. Délibération Conseil des Jeunes**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal des Jeunes a été créé en 2012 par délibération du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2021 (délibération n°25-2011).

A ce jour, quatre conseils municipaux jeunes se sont succédés. Ces conseils étaient composés d'élèves de l'école élémentaire de la commune (élèves des classes de CE1 à CM2) élus pour 2 ans.

En 2020, en raison de la pandémie, l'élection du nouveau Conseil Municipal des Jeunes n'a pas été organisée ; les élus en ont profité pour faire un bilan du fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes et réfléchir à un mode de concertation différent de la jeunesse répondant aux objectifs suivants :

- Permettre à plus de jeunes de participer au processus de décisions publiques ;
- Mieux prendre en compte les préoccupations et besoins des jeunes terssacoises et terssacois ;
- Améliorer le cadre de vie local par la prise en compte de l'expertise d'usage des jeunes ;
- Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté.

Un groupe de travail a été constitué et suite aux travaux réalisés par celui-ci, il est proposé au Conseil Municipal de transformer le Conseil Municipal des Jeunes en Conseil des Jeunes afin de favoriser une participation citoyenne plus large des jeunes de la commune.

Cela permettra de prolonger la démarche initiée en 2012 via le Conseil Municipal des Jeunes en y associant les jeunes après le CM2 et jusqu'à 19 ans.

Le Conseil des Jeunes sera composé de jeunes de la commune, âgés de 9 à 19 ans, nommés suite à un appel à candidature pour un mandat d'une durée de 2 ans.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :**

✂ **De transformer le « Conseil Municipal des Jeunes » en « Conseil des Jeunes ».**

## **8. Modalités d'attribution des subventions aux associations**

Un projet de règlement d'attribution des subventions aux associations est présenté au Conseil.

Il fixe les conditions générales d'attribution ainsi que les modalités d'attribution des deux types de subvention.

Subvention de fonctionnement au vu de 3 critères :

- ✂ Nombre d'adhérents Terssacois
- ✂ Nombre total d'adhérents
- ✂ Nombre de jeunes

Subvention de projet sur dossier :

- ✂ Concerner tous les habitants de Terssac
- ✂ Entrée gratuite à la manifestation
- ✂ Faire l'objet d'une programmation établie avant le 31 mai
- ✂ Faire l'objet d'une communication à l'ensemble du village

## **9. Adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion du Tarn**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Centre de gestion du Tarn assure, pour le compte des collectivités et établissements affiliés, des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Au-delà des missions obligatoires, le Centre de Gestion du Tarn se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites facultatives. Dès lors, ces missions sont proposées par le Centre de Gestion du Tarn afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion du Tarn propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin. Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- le conseil en organisation,
- le conseil en mobilité professionnelle,
- le conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en matière de Ressources Humaines,
- l'aide à l'archivage,
- l'aide au recrutement,
- l'intérim territorial,
- la psychologie au travail,
- la prévention des risques professionnels,
- l'étude des droits à allocation chômage.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion du Tarn.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

• ARTICLE 1 :

**D'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion du Tarn jointe en annexe.**

• ARTICLE 2 :

**D'autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc.).**

## 10. Questions diverses

### **Personnel : nouveaux horaires**

Le Maire présente au Conseil la note de service qui définit les nouveaux horaires des services technique et administratif.

Service technique : 8h à 12h - 14h à 17h

Responsable technique : 8h à 12h - 13h30 à 17h15 (sauf vendredi après-midi)

Service administratif :

8h15 à 12h - 13h30 à 17h30 (comptabilité)

8h15 à 12h - 13h30 à 17h45 (secrétariat) (sauf mercredi après-midi)

Horaires d'ouverture au public :

Lundi 8h30 à 12h - 13h30 à 17h30

Mardi 8h30 à 12h Fermée

Mercredi 8h30 à 12h - 13h30 à 17h30

Jeudi Fermée - 13h30 à 17h30

Vendredi 8h30 à 12h - 13h30 à 16h30

### **Communication :**

Un Terssac Actu de 20 pages est en préparation pour fin Mars. Le dossier portera sur les règles du Vivre Ensemble.

Une exposition sera présentée à l'occasion de l'accueil des nouveaux arrivants prévu le samedi 26 mars à 10h Salle du Préau.

L'école et le TFC ont la possibilité d'alimenter directement les panneaux lumineux pour annoncer leurs actualités (sorties et matchs).

Le Kakemono de la commune est en cours de réalisation.

### **Finances :**

La Dotation Globale de Fonctionnement se réduit d'année en année.

2014 : 75 000 euros 2021 : 9 900 euros

Le versement de cette DGF est maintenant mensualisée.

### **Aire de compostage :**

L'aire de compostage école sera mise en place et inaugurée mercredi 8 février à 9h.

### **Fermeture du chemin d'accès à la lagune :**

Afin d'éviter les visites non souhaitées de véhicules sur le chemin d'accès à la lagune, une chaîne sera mise en place.

### **Urbanisme :**

Lotissement de l'École : les travaux doivent débuter prochainement.

Lotissement Le Colombier : un permis d'aménager sera déposé prochainement par le promoteur pour engager la tranche 2.

La séance est levée à 20h15.

Le secrétaire  
Jean-Claude ARNAUD